



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Avril 2024

Délibération n° 16-2024

Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 29

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Sara FERAUD, Guillaume WIENER à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Régis ROUSSEL à Pierre BIBET, Pascal GRIHAULT à Sandrine BOZEC, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT, Pascal SEJOURNE, Pierre JALET

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BERNAY ET LE FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN DE NORMANDIE

Exposé des motifs :

Depuis 2020, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Normandie (FRAC) développe un projet artistique itinérant. Après « Etape #1 » à Lisieux en 2020, « Etape #2 » en 2021 à Pont-Audemer et « Etape #3 » à Trouville-sur-Mer en 2023, le FRAC de Normandie propose d'installer son projet « Etape #4 : l'arrivée » à Bernay et ses environs, et de l'articuler autour de la notion de mobilité en zone rurale et des enjeux écologiques.

Ce projet inclut une résidence de recherche artistique au musée des Beaux-arts de la Ville de Bernay qui accueillera l'artiste Anabelle Hulaut durant 15 jours en avril puis en juin. L'artiste procèdera à un accrochage d'œuvres au sein du parcours permanent. Cet accrochage sera visible au musée du 3 juillet au 22 septembre 2024.

Pour ce faire, le FRAC de Normandie met en place un partenariat avec la Ville de Bernay et l'Intercommunalité Bernay Terres de Normandie dans le cadre d'une convention tripartite. Cette convention définit en particulier les modalités financières du projet auquel la Ville de Bernay contribue à hauteur de 2000 € TTC.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention de partenariat tripartite et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention tripartite, présentée en annexe.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du Patrimoine, Livre IV, article L441-2 concernant les missions des musées de France ;
Vu le projet de convention proposé par le Fonds régional d'art contemporain de Normandie ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat tripartite entre la Ville de Bernay, l'Intercommunalité Bernay Terres de Normandie et le Fonds régional d'art contemporain de Normandie
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de partenariat tripartite entre la Ville de Bernay, l'Intercommunalité Bernay Terres de Normandie et le Fonds Régional d'Art Contemporain de Normandie.

Pour copie certifiée conforme